



## PROCURATION POUR VENTE ET TRANSFERT DE VALEURS

Numéro de dossier ou de compte RBC Placements en Direct® :

EN CONTREPARTIE d'un montant dont il accuse réception et atteste la suffisance, le soussigné par les présentes vend, cède et transfère à

Nom et adresse du cessionnaire)

les valeurs mentionnées ci-dessous (les « valeurs ») et constitue et nomme irrévocablement

(Cette partie doit être laissée en blanc)

comme mandataire pour transférer les valeurs, à savoir les actions inscrites dans les registres de la Société identifiée en a) ci-dessous et les dettes obligataires désignées en b) ci-dessous, inscrites dans les registres tenus par le fiduciaire dont le nom figure sur lesdites dettes obligataires ou dans les registres de l'émetteur, avec pleins pouvoirs de substitution dans chaque cas.

### Description des valeurs

a) \_\_\_\_\_ actions \_\_\_\_\_ du capital-actions de \_\_\_\_\_  
(Quantité totale d'actions) (Catégorie)  
\_\_\_\_\_ (la « Société ») représentées par  
(Nom de la société)

le ou les certificats numéros \_\_\_\_\_

et enregistrées au nom du soussigné dans les livres de la Société (les « actions »);

b) \_\_\_\_\_ \$ \_\_\_\_\_ % \_\_\_\_\_ (Date d'échéance)  
(Montant du principal) (Description des dettes obligataires)  
de \_\_\_\_\_ (« l'émetteur »)  
(nom de l'émetteur)

en coupures de \_\_\_\_\_ représentées par le ou les certificats  
numéros \_\_\_\_\_

avec le principal et les intérêts courus (les « dettes obligataires »).

Signé le \_\_\_\_\_

Nom du porteur inscrit en majuscules

Signature du porteur inscrit

Nom du porteur inscrit en majuscules

Signature du porteur inscrit

Succursale authentifiant la ou les  
signatures

### Instructions :

Remplir la section a) (pour les actions), ou la section b) (pour les dettes obligataires, comme les obligations, débetures, billets ou autres valeurs), ou les deux sections. Il doit exister une parfaite concordance entre la ou les signatures apposées sur ce document et les noms figurant au recto du ou des certificats ou autres instruments, sans aucune modification quelle qu'elle soit. La ou les signatures doivent être authentifiées par une personne responsable et visées par une banque à charte, une société de fiducie ou un agent d'une bourse reconnue. Si les valeurs sont données en garantie, les signatures ne doivent être visées qu'au moment de la vente.